



Le Guide du Stagiaire

CGT ENFiP 2020/2021

Syndicat national CGT Finances Publiques Case 450 et 451 • 263 rue de Paris 93514 Montreuil Cedex • Tél : 01.55.82.80.80 • Fax : 01.48.70.71.63
• www.financespubliques.cgt.fr • Courriels : cgt@dgfip.finances.gouv.fr • dgfip@cgt.fr

Inspecteurs / Inspectrices Stagiaires des Finances Publiques



Suivez-nous sur facebook ou twitter

facebook : @cgt.finpub
(Syndicat National CGT Finances Publiques)

twitter : @cgt_finpub
(CGTFinancesPubliques)

Sommaire

- 2• Bienvenue
- 3• La DGFIP
- 4• La vie à l'ENFiP
- 5• Vos représentants à l'ENFiP
- 6• Votre formation
- 7/8• Indemnités et prises en charge de frais
- 9• Le contrôle des connaissances
- 10• Le stage probatoire
- 11• Votre titularisation
- 12• Vos 1^{ères} affectations et votre carrière
- 13• Vos droits à congés
- 14• La CGT... incontournable
- 15• Bulletin d'adhésion



Bienvenue

vos correspondants

- **Sébastien WEBER**

Secrétaire national en charge de la formation professionnelle

☎ 01.55.82.80.75

sebastien.weber@dgfip.finances.gouv.fr

- **Marie-Christine POUVEROUX**

Référente Ecole de Clermont Ferrand

☎ 07.68.23.60.94

marie-christine.pouveroux@dgfip.finances.gouv.fr

Local syndical : Bureau 314 au 3^{ème} étage

- **Laëtitia BARRIER**

Référente Ecole de Noisiel

laetitia.barrier@dgfip.finances.gouv.fr

☎ 07.82.68.49.28

Local syndical :

Bureau 303 au RDC, sous l'amphi Colbert

- **Julie FAUVEL**

Référente Ecole de Toulouse

☎ 06.80.05.00.58

julie.fauvel@dgfip.finances.gouv.fr

Local syndical : Bureau 314 au 3^{ème} étage

vous renseigner
vous conseiller
vous défendre

La CGT Finances Publiques est heureuse de vous accueillir à l'ENFiP !!!

La formation dispensée risque d'être intense et son rythme soutenu. Comme la CGT, vous vous inquiétez sûrement de savoir si elle va répondre à tous vos besoins et attentes.

Mais en ce tout début de scolarité, ce qui vous préoccupe certainement le plus c'est le déroulement de la formation en école, vos droits, votre rémunération, votre reclassement et la carrière que vous allez dérouler en catégorie A.

Ce guide a vocation à répondre aux nombreuses questions que vous vous posez.

Syndicat de lutte et de propositions, la CGT Finances Publiques a à cœur de défendre les intérêts des agents, vos intérêts...

Tout au long de votre formation au sein de l'ENFiP et durant toute votre carrière, les militants et élus de la CGT seront disponibles pour vous renseigner, vous conseiller, vous représenter, vous défendre... N'hésitez pas à les contacter !

Bonne formation !

Nous vous invitons à consulter aussi le site de la CGT Finances Publiques www.financespubliques.cgt.fr



Ce Guide « d'accueil des Inspecteurs » a vocation à vous fournir un aperçu rapide et pratique de ce qui vous attend pendant votre formation.

La DGFIP aujourd'hui, une réalité dénoncée par la CGT Finances Publiques

C'est malheureusement dans un contexte de bouleversement de notre administration, d'une dégradation des conditions de travail des agents, liée aux nombreuses suppressions d'emploi et aux coupes budgétaires des 10 dernières années, que vous accédez au grade d'inspecteur des Finances Publiques.

Les politiques menées sous l'unique dogme d'économies budgétaires abîment le travail à la DGFIP. La tension dans les services n'a jamais été aussi forte, mais les agents doivent en plus supporter le recul de leurs droits et garanties.

Les missions de la DGFIP sont en danger, le Nouveau Réseau de Proximité (NRP) fruit des réflexions du Ministre Darmanin acte la suppression de la quasi-totalité des trésoreries par leur regroupement dans des structures départementales, une fusion massive des SIP et des SIE, 1 SPF par département, le transfert du plan cadastrale à l'IGN...

C'est la majorité des résidences administratives qui à terme seraient fermées et le nombre d'emplois supprimés - plus de 40 000 depuis 2002 et encore 1500 cette année - donne le vertige.

Pour accompagner cette réforme mortifère, l'administration a besoin d'affecter les stagiaires au plus près des besoins tant fonctionnels que géographiques des directeurs locaux.

C'est ce qu'elle se propose de faire à travers la réforme des scolarités A, B, C et de leurs modalités d'affectation.

Plus largement ce sont les Services Publics qui sont attaqués de toute part conformément à la doctrine du libéralisme économique. L'image du Service Public, du fonctionnaire ou même de l'impôt, n'est plus véhiculée qu'en terme de coût

pour les contribuables et les entreprises. Le service rendu, les valeurs de solidarité et d'égalité de traitement, la neutralité, l'indépendance et l'égalité devant l'impôt... tout ce que peut apporter le service public est simplement occulté !

La loi dite de « transformation » de la Fonction Publique votée l'été dernier s'attaque frontalement au Statut Général des fonctionnaires par la possibilité de recourir à l'emploi de contractuels sur des missions pérennes et la création d'un contrat de missions (contrat de chantier dans le privé).

Cette loi acte aussi la fusion des CHSCT et des Comités Techniques et la fin de la consultation des Commissions Administratives Paritaires en matière d'affectation et de promotion !!

La DGFIP de demain avec vous et la CGT Finances Publiques

Face à ces politiques, la CGT Finances Publiques n'abdique pas et propose une toute autre conception du service public. Loin d'être un coût, les services publics sont une richesse, ils sont les garants du lien social et de l'égalité dans notre société, à l'opposé des politiques qui poussent à être de plus en plus individualistes.

La CGT Finances Publiques se bat pour renforcer toutes les missions de la DGFIP, lutte avec les agents pour le maintien des services publics de qualité et de proximité, pour de meilleures conditions de vie au travail et l'amélioration des droits et garanties.

La DGFIP de demain c'est VOUS ! Vous serez les acteurs d'une cohésion sociale essentielle à la richesse des populations. Vous pouvez compter sur la CGT pour être à vos côtés !



ENSEMBLE
CONSTRUISONS
L'AVENIR

Les relations stagiaires

Cette année, deux inspecteurs des promotions précédentes sont affectés dans chacun des deux établissements de l'ENFiP accueillant les inspecteurs stagiaires, pour être "relations-stagiaires".

Leur rôle est de renseigner et d'informer les stagiaires, de faciliter leur intégration, de faire profiter de leur expérience, de faire le lien avec les services administratifs. N'hésitez donc pas à contacter :

- ▶ Laëtitia OCCHIMINUTI à Clermont-Ferrand (bureau 320) : 04.73.34.48.33
- ▶ Robin FLORIAN à Noisiel (bureau 110) : 01.69.67.77.31

Pour Toulouse contactez le service de la formation initiale :

- ▶ Régine AZALBERT au 05.61.15.85.60
- ▶ Suzanne BONNET à Toulouse : 05.61.15.85.09

Les aides sociales

La plupart des dispositifs d'aides sociales vous seront ouverts lors de votre installation en septembre 2021, mais il existe des aides diverses qui vous sont offertes dès votre scolarité.

Les aides de l'action sociale sont ministérielles et touchent les domaines du logement, de la restauration, des vacances-loisirs et de l'aide d'urgence. Vous pouvez retrouver ces aides sociales en ligne sur le lien suivant :

<https://www.cgtf finances.fr/vie-des-agents/action-sociale/action-sociale-info/>



Stagiaires en situation de handicap

Chaque année, l'ENFiP accueille des collègues en situation de handicap, ayant passé le concours ou recrutés par voie contractuelle. Des "correspondants-handicap" ont été désignés. Il s'agit de :

- ▶ Christine CHASSELADE à Clermont-Ferrand : 04.73.34.48.31
- ▶ Jean-Michel MATHELIN à Noisiel : 01.69.67.77.11
- ▶ Suzanne BONNET à Toulouse : 05.61.15.85.09

C'est un sujet sur lequel nous intervenons depuis de nombreuses années et l'ENFiP a beaucoup amélioré les conditions matérielles d'accueil (travaux d'adaptation et d'aménagements des bâtiments et mobiliers, aides personnelles adaptées aux épreuves de contrôle des connaissances, services divers, travail de partenariat local avec une association...).

Beaucoup reste à faire pour permettre à chacun de réussir sa scolarité dans les meilleures conditions. La CGT a des propositions : améliorer l'information des autres stagiaires sur le handicap, poursuivre l'adaptation de la documentation pédagogique (sous-titrage,...), élaborer des synthèses des visioconférences, proposer des séances de reformulation des cours, adapter le temps de travail notamment à l'ENFiP quand cela est nécessaire...

Les travailleurs en situation de handicap qui suivent la formation initiale, peuvent bénéficier, par décision du directeur de l'ENFiP, à leur demande et après avis du médecin de prévention, de la substitution, selon le cas, d'une ou plusieurs épreuves écrites par une ou plusieurs épreuves orales, ou d'une ou plusieurs épreuves orales par une ou plusieurs épreuves écrites.

Le personnel de l'ENFiP

Pour la CGT, il n'y a que des collègues à l'ENFiP. Certains y restent quelques mois (les stagiaires) et d'autres plus longtemps !

Il y a, à l'ENFiP, les chargés d'enseignement et les agents des services administratifs. Vous ne serez pas directement en contact avec tous, mais tous contribuent au bon déroulement de votre scolarité. Vous pourrez prendre connaissance de l'organigramme de l'ENFiP sur :

<http://enfi.intranet.dgfip/direction/organigrammes/organigramme.htm>

L'ATSCAF-ENFiP

(Association Touristique Sportive et Culturelle des Administrations Financières)

Vous pouvez contacter les collègues qui s'occupent de cette association dans laquelle peuvent se retrouver les stagiaires, les chargés d'enseignement et tout le personnel administratif.

- ▶ Frédéric DELMON à Clermont Ferrand : 04.73.34.48.34
- ▶ Christophe OLIVIER à Noisiel : 01.69.67.77.47
- ▶ Philippe DIDIER à Toulouse : 05.61.15.85.32



Les conseils de promotion

Comme dans toutes les directions de la DGFiP, des instances de représentation des personnels existent à l'ENFiP.

Concernant les stagiaires dans les écoles, une instance unique de représentation est mise en place, le Conseil de Promotion.

Le directeur ou son représentant en assure la présidence.

Outre le président, chaque Conseil de Promotion comprend :

- ▶ le ou les directeurs d'établissement ou son (ou leurs) représentant(s) ;
- ▶ le ou les responsables des scolarités ;
- ▶ quatre enseignants ;
- ▶ ainsi que des représentants élus des stagiaires.

Les représentants des stagiaires sont élus, chaque année, au scrutin de liste secret à un tour, à la représentation proportionnelle, avec attribution des sièges au plus fort reste. Le collège électoral est constitué par les stagiaires en scolarité dans les établissements concernés.

Il est attribué autant de sièges de titulaires que de suppléants.

Les élections auront lieu mi novembre 2020, le Conseil se réunira 3 fois durant la scolarité (stage théorique et pratique).

La CGT Finances Publiques présentera une liste de candidats stagiaires qui porteront vos revendications et continueront à lutter pour faire de ce conseil une vraie instance de dialogue social. Vous pourrez bien entendu être candidat aux élections.

**N'HÉSITEZ PAS À REJOINDRE
LA CGT ET À VOUS PROPOSER
COMME CANDIDAT !**

**FORMÉS, PAS FORMATÉS,
SOYEZ ENGAGÉS !!**

Ce qu'en pense la CGT

Les modalités de fonctionnement de cette instance en font plus une réunion d'information qu'une véritable instance de dialogue.

Pour la CGT, ce conseil doit avoir une compétence large et doit être une instance tripartite avec :

- des représentants de stagiaires élus ;
- des représentants de chargés d'enseignement élus (l'Administration a choisi des représentants nommés) ;
- des représentants de l'administration.

Pourquoi voter ?

Ce sont les stagiaires qui éliront leurs représentants. Il est important de se faire représenter pour faire valoir ses droits ! Il s'agit aussi de s'assurer que votre opinion soit prise en compte, pour l'année en cours comme pour les promotions suivantes.

Des succès, grands ou plus modestes, n'ont été possibles les années précédentes en Conseil d'établissement, de scolarité ou de promotion, qu'en liant la mobilisation des stagiaires avec le travail de leurs représentants en Conseil de promotion.

Les candidats CGT seront là pour ça. Stagiaires comme vous (militants avec l'expérience des services et nouveaux syndiqués), ils mettront en œuvre cette démarche, et ils s'engageront notamment à :

- Préparer collectivement les réunions des Conseils de promotion (lors des Heures Mensuelles d'Informations (HMI) en particulier) ;
- Faire remonter les attentes et les demandes des stagiaires ;
- Transmettre les informations par la distribution d'un compte-rendu.

La CGT incontournable à la DGFiP

Les élections de décembre 2018 ont confirmé la première place de la CGT au niveau de l'ensemble de la fonction publique (3 versants), avec 21,8 % des voix.

La CGT avec 24,04 % à la DGFiP progresse et conforte sa place de 2^{ème} organisation représentative. Elle est présente dans tous les départements et directions, et s'appuie sur un réseau de militants présents sur plus de 2 000 sites.

Elle compte ainsi plusieurs dizaines d'élus dans les Commissions Administratives Paritaires (CAP) Nationales, et plus de 1 000 élus et représentants dans les différentes instances locales (CAP locales, Comités Techniques, Comités Hygiène et Sécurité, conditions de vie au travail et Comité Départemental d'Action Sociale). Cela en fait le syndicat le plus représenté au niveau local.

Par ailleurs, la CGT est la seule organisation syndicale qui siège pour les agents contractuels en situation de handicap dans l'instance nationale qui les représente (la CCP).

Pour la CGT, la formation dispensée à l'ENFIP doit être une véritable formation professionnelle qui permette à la fois de préparer votre carrière et d'apprendre votre futur métier. Une véritable alternance doit être mise en place, en lien avec une réflexion sur les méthodes pédagogiques. Mais ce n'est pas le choix que fait l'administration.

La scolarité que vous allez suivre ne vous donnera pas une formation de carrière mais elle sera axée sur votre premier métier. Vous serez les acteurs de cette scolarité, ce sera à vous de nous faire remonter les difficultés rencontrées, que ce soit au niveau de la théorie enseignée, la densité, les amplitudes horaires etc.

L'organisation des cours à l'ENFIP

Vous aurez des séances quotidiennes de cours de 6h30 (dont deux pauses de 15 minutes). Les cours sont dispensés sur la journée, avec une demie journée libérée par semaine (les vendredis après midi).

Pour la CGT Finances Publiques ce n'est pas satisfaisant !

La CGT Finances Publiques revendique le droit à repos pour chaque agent. Pour les stagiaires, la CGT revendique donc 3 demi

journées libérées les lundis matins et vendredi après midi afin de permettre à chacun un véritable week-end sachant que les établissements peuvent être très éloignés des lieux de résidence familiale et une autre demi journée dans la semaine pour le travail personnel, les cours de soutien, ...


Ces journées, composées de 2 séances de cours de 3 heures, de deux pauses de 15 minutes et de la pause méridienne, ont une amplitude horaire très large surtout quand on y ajoute les temps de travail personnel à fournir en dehors des heures de cours et les temps de transports. La CGT a relayé avec insistance cette difficulté.

Pour l'administration, cette formation est un « investissement sur l'avenir » pour les stagiaires, donc peu lui importe les efforts et sacrifices à faire pour la réussir !

Le contenu des enseignements

La formation se décompose comme suit :

- d'une formation "socle" de septembre à décembre.
- d'une formation "métier" de janvier à avril.
- d'un stage probatoire cf. page 7.

	CONTENU	DATES
Socle généraliste	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation des missions de la DGFIP (40 H). • Finances publiques • Comptabilité générale (47 H) • Finances publiques (54 H) • Enseignements juridiques (33 H) • Rédaction administrative et recherche documentaire. (15 H) • Comportement et positionnement du cadre A, management et communication. (66 H) • Informatique, Système d'information, culture numérique et outils bureautiques... (36 H) 	Du 1 ^{er} septembre à début décembre 2020
Socle Informaticien	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation des missions de la DGFIP et de l'organisation de l'informatique (27 H). • Comportement et positionnement du cadre A, management et communication. (66 H) • Fondamentaux informatiques (107 H) • Finances publiques (34 H) • Rédaction administrative et recherche documentaire. (15 H) • Enseignements juridiques (12 H) • Informatique, Systèmes d'information, culture numérique et outils bureautiques... (36 H) 	Du 1 ^{er} septembre à début décembre 2020
Formation «Métier»	<ul style="list-style-type: none"> • Blocs fonctionnels : • Gestion publique, État, Domaines, • Secteur Public local, • Contrôle fiscal, • Foncier... • Informaticien • Gestion Fiscale 	Du début décembre à début mai 2021

Une scolarité en évolution :

Depuis l'année dernière, suite à des tests en comptabilité générale et en enseignements juridiques ou finances publiques, les stagiaires ayant réussi dans une ou plusieurs matières pourront choisir d'être dispensés des cours pour une seule de ces trois matières.

Pour la CGT l'optionnalité risque de casser la dynamique de groupe et la solidarité entre les stagiaires.

Indemnités et prise en charge de frais

7

Rémunération

La CGT Finances Publiques vous communiquera dès que possible tous les éléments du régime indemnitaire des inspecteurs. Ces pages vous donnent quelques éléments sur vos indemnités en tant qu'inspecteur stagiaire.



Échelon **Indice correspondant à l'échelon 2**

DRFIP D'ILE DE FRANCE ET DE PARIS				BULLETIN DE PAYER		N° ORDRE	A 184711	
TOIT RENSEIGNEMENT RELATIF AU CONTENU DE CE BULLETIN DE PAYER DOIT ÊTRE DEMANDÉ AU SERVICE GESTIONNAIRE INDICÉ CI-DESSOUS. RAPPEL : VOTRE NUMÉRO D'IDENTIFICATION				MOIS DE		AVRIL 2019		TEMPS DE TRAVAIL
AFFECTATION				LIBELLÉ		+ DE 120 H		SIRET
GESTION POSTE				ENFIP INSPECTEURS ELEVES EXTERNES		10200000761662		13001300600023
IDENTIFICATION				NOISIEL IS 2018				
MIN	NUMERO	CLE	NDOOS	GRADE	ENFANTS A CHARGE	ECH	INDICE OU NB. D'HEUR	TALK. HORAIRES OU NEI
207	2 93 08 74 056 018	20	70	INSP FIN PUBL	00	02	0405	
CODE	ÉLÉMENTS			A PAYER	A DÉDUIRE	POUR INFORMATION		
016042	TOT ABSENCE NON REMUNEREE 01J DEBUT 28/03/2019			€			62,41	
016052	TOT. ABSENCE CARENCE DU 04/03/2019			€			62,41	
101000	TRAITEMENT BRUT			€	1897,84			
101050	RETENUE PC			€		198,98		
101052	RETENUE PC INT			€		19,93		
102000	INDEMNITE DE RESIDENCE			€	56,93			
200021	INDEMNITE DE STAGE(1)*			€	446,50			
200033	REMBT DOMICILE-TRAVAIL(2)*(5)*			€	34,46			
200321	IND. MENSUELLE TECHNICITE(3)*			€	106,76			
200321	IND. MENSUELLE TECHNICITE DU 04/03/2019 CAR			€	-3,56			
200321	IND. MENSUELLE TECHNICITE 01J DEBUT 28/03/2019 *SNF			€	-3,56			
200631	PRIME DE RENDEMENT(4)*			€	360,00			
200631	PRIME DE RENDEMENT DU 04/03/2019 CAR			€	-12,00			
200631	PRIME DE RENDEMENT 01J DEBUT 28/03/2019 *SNF			€	-12,00			
200676	IND.FORF.TRAV.SUPPL.(3)*			€	158,09			
200676	IND.FORF.TRAV.SUPPL. DU 04/03/2019 CAR			€	-5,05			
200676	IND.FORF.TRAV.SUPPL. 01J DEBUT 28/03/2019 *SNF			€	-5,05			
202206	IND. COMPENSATRICE CSG			€	33,60			
202206	IND. COMPENSATRICE CSG DU 04/03/2019 CAR			€	-1,12			
202206	IND. COMPENSATRICE CSG 01J DEBUT 28/03/2019 *SNF			€	-1,12			
401201	C.S.G. NON DEDUCTIBLE			€		56,89		
401301	C.S.G. DEDUCTIBLE			€		161,18		
401501	C.R.D.S.			€		11,85		
403301	COTIS PATRON. ALLOC FAMIL			€			96,46	
403501	COT PAT FNAI DEPLAPONNEE			€			9,19	
403801	CONT SOLIDARITE AUTONOMIE			€			5,51	

← Valeur du point d'indice : 4,6860

* (1) Indemnités de stage

Le nombre de jours de stage ouvrant droit à indemnisation est fixé à 30 pour chacun des 12 mois de votre formation théorique.

Leur versement est cependant suspendu en cas de congé ordinaire de maladie.

Le taux de base de ces indemnités est de 9,40 € et le nombre de taux versés quotidiennement dépend des lieux de résidence familiale et administrative et du lieu de l'établissement :

		École hors résidence familiale et administrative (1)		École dans la résidence familiale et administrative (2)	
		Système dégressif	Système linéaire	Système dégressif	Système linéaire
1er mois	Septembre 2020	846 €	446,50 €	282 €	224,82 €
2ème mois	Octobre 2020	564 €	446,50 €	282 €	224,82 €
3ème mois	Novembre 2020	564 €	446,50 €	282 €	224,82 €
4ème mois	Décembre 2020	564 €	446,50 €	282 €	224,82 €
5ème mois	Janvier 2021	564 €	446,50 €	282 €	224,82 €
6ème mois	Février 2021	564 €	446,50 €	282 €	224,82 €
7ème mois	Mars 2021	282 €	446,50 €	0 €	224,82 €
8ème mois	Avril 2021	282 €	446,50 €	0 €	224,82 €
9ème mois	Mai 2021	282 €	446,50 €	159,80 € (3)	224,82 €
10ème mois	Juin 2021	282 €	446,50 €	282 €	224,82 €
11ème mois	Juillet 2021	282 €	446,50 €	282 €	224,82 €
12ème mois	Août 2021	282 €	446,50 €	282 €	224,82 €
TOTAL			5 358,00 €		2 697,80 €

(1) Résidence Administrative (RA) affectation avant le début de la formation ; Résidence Familiale (RF) : lieu d'habitation au 31 août.

(2) Sont concernés les inspecteurs stagiaires dont la RF ou la RA où ils étaient affectés avant leur entrée en formation est située à Noisiel ou dans une commune limitrophe desservie par des moyens de transports publics pour les stagiaires effectuant leur scolarité à Noisiel, ou à Clermont-Ferrand ou dans une commune limitrophe desservie par des moyens de transports publics pour ceux effectuant leur scolarité à Clermont-Ferrand, ou à Toulouse dans une commune limitrophe desservie par des moyens de transports publics pour ceux effectuant leur scolarité à Toulouse.

(3) La formation pratique dans les services débutant le 14 mai 2019, le montant correspondant au mois de mai est donc égal à 9,40 € x 17 jours = 159,80 €

Indemnités et prise en charge de frais

***(2) IMT :** indemnité mensuelle de technicité, fixée à 1281,12 € annuel soit 106,76 € mensuel.

***(3) IFTS :** indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires. Cette prime est exprimée en proportion du traitement indiciaire (8,33%), sur la base de l'indice nouveau majoré issu du classement du stagiaire à l'entrée en formation.

***(4) PR :** prime de rendement. En tant que stagiaire vous ne percevez pas encore le montant dévolu à un inspecteur titulaire. Elle varie selon votre situation professionnelle antérieure (cf. tableau ci-dessous). Elle est mensualisée dès votre entrée à l'ENFiP.

CATÉGORIE DE BÉNÉFICIAIRES	MONTANT MENSUEL
Externes : primo accédants, ou bénéficiant d'une reprise partielle d'activité antérieures, contractuels handicapés de catégorie A	200,00
Internes : ex-agents de catégorie C, et ex-contrôleurs 2 ^{ème} classe du 1 ^{er} au 6 ^{ème} échelon	360,00
Internes : ex-contrôleurs 1 ^{ère} classe et ex-contrôleurs de 2 ^{ème} classe à partir du 7 ^{ème} échelon, et ex-contrôleurs principaux	410,00

Prise en charge des frais

***(5) Prise en charge partielle "domicile-travail"**

Vous bénéficiez dans les mêmes conditions que les agents titulaires de la prise en charge partielle des frais de transports entre votre domicile et l'école.

Frais de transports

Si vous êtes lauréat du concours interne ou du concours externe issu d'une administration vous bénéficiez :

- ▶ En début de formation, du remboursement d'un aller simple entre votre résidence administrative ou familiale et l'établissement de formation.

Tous les inspecteurs stagiaires bénéficient du remboursement d'un aller entre l'école et le lieu du stage pratique.

Frais de changement de résidence

Si vous êtes lauréat du concours interne ou externe mais issu d'une administration publique, vous pouvez bénéficier à l'issue de votre formation théorique de la prise en charge de vos frais de changement de résidence entre votre résidence administrative antérieure et celle de votre nouvelle affectation.



L'évaluation

L'évaluation de la formation en établissement porte sur l'ensemble des enseignements dispensés et comprend 4 épreuves obligatoires (2 épreuves écrites et 2 épreuves orales). Chacune de ces épreuves a pour objet de valider une ou plusieurs Unités de Compétences (UC).

- Pour les inspecteurs généralistes et missions foncières : 2 épreuves écrites et 2 épreuves orales.
- Pour les inspecteurs analystes et PSE : 2 épreuves écrites et 2 épreuves orales ainsi qu'une 3^{ème} épreuve écrite sur les technologies informatiques.

Évaluations des compétences du socle (de début septembre à début décembre 2020) :

4 UC sont proposées au cours des 2 épreuves du socle lors de l'écrit ou de l'oral :

- ▶ Finances publiques,
- ▶ Comptabilité générale,
- ▶ Enseignements juridiques,
- ▶ Positionnement, management, comportement et communication.

Les 3 premières UC sont évaluées lors de l'écrit qui dure 3 heures. L'UC relative au « positionnement, management, comportement et communication » est évaluée lors de l'oral qui dure 30 minutes. Cet oral prend la forme d'une épreuve collective.


Une épreuve écrite de rattrapage pour le socle est organisée, elle couvre l'intégralité des UC à l'exception de l'UC « comportement », pour les stagiaires qui n'auraient pas validé les 2/3 des UC du socle. Vous passerez alors le rattrapage sur les UC non validées.

Évaluations des compétences de la formation bloc fonctionnel (de début décembre à début mai 2021) :

4 UC sont testées au cours des blocs fonctionnels lors de l'écrit et de l'oral :

- ▶ 3 UC sont évaluées lors de l'épreuve écrite, d'une durée de 3 heures.
- ▶ 1 UC lors de l'oral, d'une durée de 30 minutes.

Une épreuve écrite de rattrapage pour les blocs fonctionnels est organisée lorsque le stagiaire ne valide pas à minima 2/3 des UC du bloc fonctionnel.



Je ne sais pas
mais ma tête ne
leur revient pas !

Ce qu'en pense la CGT

UNITÉ DE COMPÉTENCE SPÉCIFIQUE :

« POSITIONNEMENT, MANAGEMENT, COMPORTEMENT ET COMMUNICATION »

Cette unité évalue votre implication et votre intégration au sein du collectif de travail. Elle mesure le niveau de responsabilisation au regard de la qualité de votre participation aux enseignements et du comportement général vis à vis de l'équipe pédagogique, du personnel administratif et des autres stagiaires.

Cette évaluation est effectuée par le directeur d'établissement suite aux remontées de l'équipe pédagogique et administrative, à la fin de la période théorique.

La CGT Finances Publiques demande la suppression de cette unité de compétence spécifique, elle dénonce son caractère subjectif et son importance dans la scolarité alors qu'elle est totalement opaque et non susceptible de recours.

**Au final, pour valider la formation théorique tout stagiaire devra valider
2/3 des 9 UC soit 6 UC sur l'ensemble de la partie théorique.**



UN SEUL STAGE À LA FIN DE LA FORMATION THÉORIQUE

Vous allez effectuer un stage pratique de **mi mai à la fin juillet 2021** dans votre service d'affectation.



ATTENTION : Depuis l'année dernière, l'administration a décidé de rendre le stage pratique probatoire. Cela signifie que ce stage sera donc évalué par le chef de service de votre futur poste. **Cette évaluation conditionne votre titularisation.**

Déroulé du STAGE

- ➔ **Mi juin** : 1^{er} rapport intermédiaire de stage établi avec votre chef de service,
- ➔ **Mi juillet** : rapport définitif du chef de service validé par le directeur.

L'évaluation de ce stage se traduit par l'attribution de 2 unités de compétences.

La première concerne votre comportement et votre capacité à vous intégrer dans un service.

Votre chef de service vous évaluera selon les critères suivants :

- Obligation du fonctionnaire et sens du service publication,
- Positionnement,
- Implication professionnelle,
- Présentation, ponctualité,
- Sens du travail en équipe.

La deuxième concerne vos compétences techniques déployées au cours du stage.

Vous serez alors évalué selon les critères suivants :

- Participation au suivi de la réalisation des objectifs, rendre compte de l'activité au chef de service. Mettre en œuvre le dispositif de contrôle interne et assurer les contrôles de supervision,

- Participer à l'organisation des tâches du service, organiser son travail,
- Établir une relation avec les usagers / partenaires,
- Piloter la campagne IR/TH,
- Piloter la mission recouvrement et assurer la qualité comptable,
- Assurer le suivi des missions hors campagne IR/TH (CSP, Contentieux, missions foncières).

Au cours de votre stage un rapport intermédiaire vous sera communiqué et un suivi téléphonique sera organisé avec un chargé d'enseignement référent.

Si vous êtes mis en difficulté au cours de cette période, ne restez pas isolés. Contactez vos correspondants CGT ENFiP pour en discuter avec eux et trouver les solutions les plus adaptées à votre situation.

La formation pratique est validée lorsque ces 2 unités sont considérées comme satisfaites.

Ce qu'en pense la CGT

La CGT Finances Publiques condamne la mise en place d'un stage probatoire et la diminution de moitié du stage pratique qui passe de 6 mois à 2,5 mois.

Pour la CGT Finances Publiques, le stage doit permettre de mettre en pratique les enseignements dispensés lors de la scolarité et non pas à sanctionner les stagiaires. Comment comprendre la réduction de la durée du stage alors que 6 mois ne sont pas de trop pour prendre ses marques dans les services notamment pour les lauréats du concours externe.



A l'issue du contrôle des connaissances

Pour pouvoir être titularisé dans le corps des inspecteurs des finances publiques, vous devez avoir validé au moins 2/3 des UC de la formation en établissement ET les 2 UC du stage pratique probatoire.

Une commission d'évaluation des compétences est constituée pour chaque promotion, d'un Administrateur Général des Finances Publiques, du Directeur de l'ENFIP et du chef d'établissement ou vous avez suivi votre scolarité.

Les stagiaires convoqués doivent s'expliquer sur les motifs de la non validation de :

- leur formation théorique,
- leur stage probatoire.

Elle formule des propositions à la CAP (cf. § suivant) :

- En établissant par ordre alphabétique la liste des inspecteurs stagiaires qui ont satisfait à l'évaluation.
- En entendant les inspecteurs stagiaires qui n'ont pas satisfait à l'évaluation. Elle établit pour ces derniers un rapport et se prononce en faveur d'une des options suivantes :
 - Prolongement du stage probatoire,
 - Redoublement de la scolarité,
 - Reversement en B (pour les internes)
 - Versement en B (pour les externes) avec obligation de suivre une scolarité de contrôleur,
 - Licenciement.
 - Réintégration dans le corps d'origine pour les internes et les stagiaires issus d'une autre administration.

Les représentants de la CGT Finances Publiques pourront vous aider lors de tout le processus.

La décision finale appartient au Directeur Général sur avis de la CAP compétente.

Qu'est-ce qu'une Commission Administrative Paritaire (CAP) ?

La gestion individuelle des agents durant toute leur carrière (titularisation, mutation, entretien professionnel, promotion, refus de position, discipline...) est gérée par la CAP du corps concerné. C'est un organisme composé à parité de représentants de l'administration et de représentants du personnel, élus directement par les agents du corps tous les 4 ans. Les CAP émettent des avis et il existe des CAP nationales et locales.

La CAP de titularisation

Elle émet un avis sur la titularisation des stagiaires de toute la promotion. A cette occasion, la CAP fait le point sur les conditions de déroulement de la scolarité et examine la situation des collègues qui n'ont pas validé le cycle de formation.

- ◆ Pour les inspecteurs stagiaires qui ont validé le cycle une titularisation est prononcée avec effet au 1^{er} septembre 2021 ;
- ◆ Pour les inspecteurs stagiaires qui n'ont pas validé le cycle de formation, la CAP se prononce sur leur devenir.
- **La CGT revendique** le droit à la seconde chance et donc le redoublement pour tous les stagiaires qui le souhaitent. La seconde chance doit être un droit !
- **La CGT demande que la CAP de titularisation** joue un vrai rôle de suivi avec de réelles marges de manœuvres (notamment par la connaissance en amont des collègues susceptibles de ne pas être titularisés).

Reclassement et date d'effet de votre titularisation

Suite à la CAP, votre titularisation prendra effet au 1^{er} septembre 2021.

- Les inspecteurs stagiaires qui n'étaient pas fonctionnaires avant leur entrée à l'ENFIP, seront titularisés au minimum au 2^{ème} échelon du grade d'inspecteur des finances publiques. S'y ajoute éventuellement la prise en compte de périodes militaires et/ou d'une partie de leur activité professionnelle dans le privé ou le public.
- Les inspecteurs stagiaires anciennement fonctionnaires seront titularisés après prise en compte de leur ancienneté administrative.

12 Vos premières affectations et votre carrière

👉 VŒUX :

Dès les 1^{ères} semaines de votre formation socle (septembre 2020) vous formulerez des vœux pour des directions qui vous seront « offertes ». Une liste sera établie par la direction générale des directions dans lesquelles des inspecteurs stagiaires pourraient arriver. En lien avec les directions, une ventilation par bloc fonctionnel devrait être faite.

👉 AFFECTATION :

- ✓ Vous serez interclassés entre vous sur le rang de réussite au concours (1 sur 2 entre interne et externe en commençant par un interne).
- ✓ Pour les stagiaires pouvant demander une priorité, vous pourrez demander un rapprochement sur la direction de priorité même si elle ne figure pas sur la liste. Pour rappel 3 priorités existent : rapprochement de conjoint, rapprochement familial ou priorité handicap.
- ✓ Vous aurez l'obligation de rester sur votre affectation 3 ans pour les stagiaires (dont l'année d'école) : c'est ce qu'on appelle le délai de séjour.
- ✓ Pour les stagiaires qui souhaitent postuler sur des postes aux choix (Affectation en Centrale et en Direction Nationale Spécialisée (DNS), ...). Vous pourrez répondre aux appels à candidature qui paraîtront en janvier 2021. Les stagiaires retenus en auront connaissance en mai 2021, cette nouvelle affectation se substituera à celle obtenue en décembre.

Nous vous conseillons de vous rapprocher des militants CGT afin d'obtenir les conseils correspondant à votre situation.

Vous connaîtrez votre affectation nationale vers mi novembre 2020 et votre affectation locale (et le bloc fonctionnel correspondant) mi décembre 2020.



👉 ATTENTION :

Selon le bloc fonctionnel obtenu vous pouvez être amenés à changer d'établissement !

Ce qu'en pense la CGT Finances Publiques

La CGT revendique d'intégrer les 1^{ères} affectations des stagiaires au mouvement général de mutation des titulaires à l'ancienneté administrative re-calculée.

Elle se prononce pour une formation initiale permettant l'acquisition de bases théoriques solides utiles pour toute la carrière, pour tous les publics. Elle est opposée à une formation initiale axée sur le premier métier.

Enfin, la CGT Finances Publiques revendique le droit à une affectation géographique et fonctionnelle fine dès le mouvement national et défend un délai de séjour d'un an entre deux mutations.

LA CARRIÈRE

Vous êtes actuellement Inspecteur des Finances publiques stagiaire et vous serez titularisé Inspecteur des Finances publiques le 1er septembre 2021. Vous déroulez ensuite votre carrière (avancement d'échelon se traduisant par une augmentation de l'indice de traitement) en fonction de votre ancienneté et de votre évaluation. Vous pourrez ensuite accéder aux différents grades de la catégorie A conformément au décret n°2010-986 du 26/8/2010 et dans les conditions suivantes.

Inspecteur des Finances Publiques		
échelon	Durée moyenne	Indice majoré
11 ^{ème}		673
10 ^{ème}	4 ans	640
9 ^{ème}	3 ans	605
8 ^{ème}	3 ans	575
7 ^{ème}	3 ans	545
6 ^{ème}	3 ans	513
5 ^{ème}	2 ans 6 mois	480
4 ^{ème}	2 ans	450
3 ^{ème}	2 ans	430
2 ^{ème}	2 ans	410
1 ^{er}	1 an 6 mois	390
Stagiaire	-	321

Inspecteur spécialisé (statut d'emploi)		
Le statut d'emploi sur des missions précises est accessible aux choix de la direction, par voie de détachement, aux inspecteurs qui ont atteint au moins le 3 ^{ème} échelon et au plus le 6 ^{ème} échelon et justifiant de 3 années de services effectifs dans le grade d'IFiP.		
échelon	Durée moyenne	Indice majoré
4 ^{ème}	3 ans	524
3 ^{ème}	2 ans 6 mois	512
2 ^{ème}	2 ans	477
1 ^{er}	2 ans	459

➡ Valeur du point d'indice brut depuis le 1/02/2017 : 4,6860 €

Les congés

Vous suivez une formation dont le calendrier ne correspond pas à une année civile. Vos droits à congés font donc l'objet d'un décompte pour les périodes antérieures et postérieures à la scolarité. Vous trouverez le détail dans le tableau :

	Période précédant la scolarité (1 ^{er} janvier au 31 août 2020)	Période de scolarité (1 ^{er} septembre 2020 au 31 août 2021)	Période postérieure à la scolarité (1 ^{er} septembre au 31 décembre 2021)
Externes ¹	Néant		Congés annuels : prorata temporis (4/12e) des droits associés au module horaire de l'agent.
Internes	Congés annuels : prorata temporis (8/12e) des droits associés au module horaire de l'agent. ARTT : prorata temporis (8/12e) des droits associés au module horaire de l'agent. Jours de fractionnement : acquis et utilisables dans les conditions habituelles.	Pendant la scolarité vous bénéficiez d'autorisations d'absences fixées par l'ENFiP	ARTT : prorata temporis (4/12e) des droits associés au module horaire de l'agent. Jours de fractionnement : acquis et utilisables dans les conditions habituelles.

¹ La détermination des droits à repos des lauréats du concours externe d'inspecteur des finances publiques disposant déjà de la qualité d'agent des finances publiques est identique à celle des lauréats du concours interne.

La CGT Finances Publiques revendique la non proratisation des congés pour les internes durant la période antérieure à la scolarité à l'instar des lauréats internes du concours de contrôleur des Finances publiques.

Pendant votre formation théorique, vous n'avez pas possibilité de poser des congés annuels ou des jours d'ARTT.

Entre septembre 2020 et août 2021 vous bénéficiez des suspensions de cours à l'occasion du pont de la Toussaint, des vacances de Noël (une dizaine de jours) des vacances d'hiver (une semaine en février), du mois d'août en congés d'été. Vous bénéficierez également d'une semaine de congé mi mai à l'issue de la scolarité.

Les autorisations d'absences

En principe, les autorisations d'absence et facilités horaires sont accordées aux agents stagiaires dans les mêmes conditions que pour les agents titulaires. Mais lors de la formation théorique, l'administration précise qu'elles ne peuvent être accordées que lorsque cela reste compatible avec le suivi de la scolarité. C'est le directeur de l'établissement, par délégation du directeur de l'ENFiP, qui octroie ou non ces autorisations.



L'ENFiP effectue des prélèvements de 1/30^{ème} du traitement pour une absence non autorisée ou non validée. Dans certains cas l'ENFiP prélève également 1/30^{ème} lorsqu'elle estime qu'un stagiaire cumule trop de retards qu'elle n'estime pas justifiés.

La CGT Finances Publiques dénonce ce dispositif et la politique d'octroi des autorisations d'absence. Les stagiaires ne pouvant pas poser de congés durant la scolarité, les règles devraient donc être encore plus souples que pour les agents titulaires et non l'inverse !

Le Compte Épargne Temps

Les périodes de stages théoriques et pratiques ne permettent pas l'ouverture d'un compte épargne temps. Si vous en avez déjà un, vous ne pouvez pas effectuer d'option durant la formation, ni consommer des jours épargnés.



La CGT incontournable !

Etre syndiqué c'est participer

- ▶ Pour être écouté, se faire entendre, prendre l'initiative, être porteur d'idées !
- ▶ Chacun a le droit d'être défendu individuellement, mais rien ne se gagne sans une véritable action collective.
- ▶ Chaque décision qui est prise "en haut" a des répercussions dans votre travail... et aussi dans votre vie. Mais chaque victoire "en bas" compte.

Qu'est-ce que la CGT ?

Vous la connaissez sûrement si vous êtes interne ou si vous avez déjà une expérience professionnelle antérieure. La CGT, qui regroupe plus de 650 000 adhérents, est la deuxième organisation syndicale du pays.

- ▶ Héritière de valeurs humanistes et internationalistes, la CGT agit au quotidien sur les lieux de travail comme dans la société, pour que prévalent les idéaux de liberté, d'égalité, de justice, de fraternité et de solidarité. Elle porte les valeurs du Service public, militant à la fois sur ses contenus et les conditions d'exercices des missions.
- ▶ Elle agit pour une société démocratique, libérée de toutes les formes d'exploitation et de domination, contre les discriminations et les exclusions de toutes natures (fondées sur les origines, les croyances, le sexe...).
- ▶ Elle agit pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, les libertés et les droits syndicaux, le plein exercice de la citoyenneté, la défense de l'environnement, un développement durable soucieux de l'intérêt de tous, pour la paix et le désarmement, les droits de l'homme et le rapprochement des peuples.
- ▶ La démarche de la CGT articule contestation, propositions alternatives et capacités à négocier en gagnant, par l'action "du local au global", de nouvelles conquêtes sociales. Ce n'est possible que dans la perspective d'un syndicalisme unitaire, solidaire de toutes les formes du salariat (du public au privé, des agents aux cadres et techniciens,...) et présent sur tous les lieux (lieu de travail, département, Etats, Europe, Monde). En ce sens, la CGT est membre de la CES (Confédération Européenne des syndicats) et participe au développement de la Confédération Syndicale Internationale.

La CGT : une force qui compte !

Le mécanisme est simple : plus les organisations syndicales ont de poids (nombre d'adhérents, d'électeurs...), mieux elles sont prises en compte pour vous représenter, vous défendre et pour porter vos revendications. Cela permet d'être présent à tous les niveaux par le biais des différentes structures de la CGT : à la DGFIP (la CGT Finances Publiques), aux Ministères de Bercy (la Fédération CGT Finances) et dans la Fonction publique avec l'UFSE-CGT (Union des Fédérations et Syndicats de l'Etat).

Présente dans toutes les directions et départements, la CGT met à votre disposition ses dizaines d'élus en Commissions Administratives Paritaires (CAP) nationales, son millier d'élus et représentants dans les différentes instances locales (CAP locales, Comités Hygiène Sécurité et Conditions de vie au Travail, Comité Départemental d'Action Sociale) et ses milliers de militants et de correspondants de site. Autant de représentants disponibles sur chaque lieu de travail pour vous aider tout au long de votre carrière.

La CGT pour la défense des Services publics

La CGT défend un service public de qualité, au service de chacune et chacun, sur tout le territoire. Garant de la solidarité et de la diminution des inégalités, le service public est un bien commun qui doit être préservé, c'est pour cela que la CGT combatta le plan Darmanin qui n'a qu'un objectif démanteler le service public de la DGFIP.



L'INFORMATION EN DIRECT : www.financespubliques.cgt.fr

Dès aujourd'hui, à la DGFIP, rejoignez la CGT Finances Publiques



NOM :

Prénom :

Date de naissance :/...../..... N° DGFiP :

CONSTRUIRE

ENSEMBLE

L'ACTION

REVENDICATIVE

POUR GAGNER!

ADRESSE ADMINISTRATIVE

Nom et prénom :

Service :

Adresse : entrée - bâtiment - résidence :

N° : type et voie :

Code postal/Cedex Localité de destination ou libellé cedex :

Tél. :

Mail professionnel :

ADRESSE PERSONNELLE :

Nom et prénom :

Adresse : (entrée - bâtiment - résidence :

Code postal/Cedex Localité de destination ou libellé cedex :

Tél. :

Mail professionnel :

Date :/...../..... Signature :

Section :

ENFiP Clermont-Ferrand - Groupe : ENFiP Noisiel - Groupe :

ENFiP Toulouse - Groupe :

Montant de l'adhésion : Inspecteur-Stagiaire : 73 €



POUR LES AGENTS A ET A+ :

Adhésion à l'UGICT-CGT (secteur Cadres et Techniciens) Oui Non

L'adhésion à l'UGICT n'entraîne pas de cotisation supplémentaire et permet de recevoir la revue "Options".

FIER-E-S D'ÊTRE FONCTIONNAIRES !

le Conseil de promotion à l'ENFiP j'y tiens !



Pour les élections au Conseil de Promo 2020, **JE VOTE**

